



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Maitres auxiliaires

Question écrite n° 50338

### Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des maitres de demi-pension non étudiants. Ils sont encore 2 000 repartis sur plusieurs académies et s'inquiètent de la précarité de leur emploi. En effet, les heures qui leur sont attribuées chaque début d'année scolaire ont tendance à diminuer. Or, pour qu'ils puissent bénéficier d'une réelle couverture sociale, il faut qu'ils soient employés au moins seize heures par semaine. Leur emploi est précaire puisque chaque année ils doivent signer un nouveau contrat à durée déterminée avec une quotité horaire variable en fonction des besoins. Bien peu d'entre eux peuvent accéder à des emplois de surveillants, d'autant qu'une grande partie de ces postes ont été données à des maitres auxiliaires sans affectation. Il lui demande donc, puisqu'il n'y a plus de recrutement de maitres de demi-pension, de permettre à ceux qui exercent encore et pour certains depuis de nombreuses années, de terminer leur vie professionnelle avec des garanties en ce qui concerne leurs droits, soit un minimum assuré d'heures (seize heures hebdomadaires) pour qu'ils puissent bénéficier d'une retraite comme tous les autres travailleurs à temps partiel.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bardet Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50338

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 1997, page 1741